Image not found or type unknown

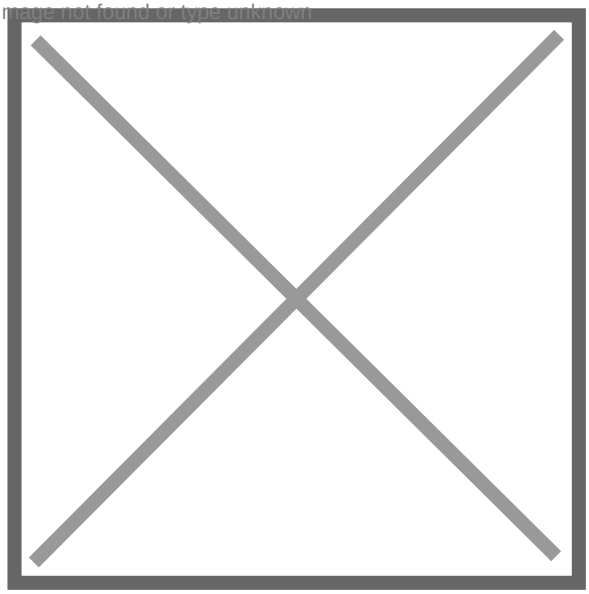

Assumer financièrement ma petite fille

Par **Elise2706**, le **22/08/2018** à **11:41**

bonjour

mon fils de 30 ans souffre d'handicap psychique
il n'a pas de mesure de protection

il vient d'être papa depuis peu
il est en conflit avec la mère
il n'a pour seuls revenus que l'AAH d'environ 850€

ma question est de savoir si je vais devoir assumer financièrement cette enfant si la mère se retourne vers moi un jour

je vous remercie beaucoup pour votre réponse

Bonne journée

Elise

Par **Visiteur**, le **22/08/2018** à **12:47**

Bonjour
C'est en effet possible, au titre du devoir alimentaire, car les grands-parents peuvent être appelés à verser une pension alimentaire à leurs petits-enfants de façon subsidiaire, c’est-à-dire en cas de carence de la part des parents.

Par **Tisuisse**, le **22/08/2018** à **12:58**

Bonjour,

Il faudra que la mère prouve qu'elle n'est pas en mesure d'assumer financièrement sa fille et, là, c'est loin d'être gagné, les juges ne sont pas dupes de certains arguments.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés